Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Le sieur LAILLIER, écuyer et non bourgeois de Paris

Pierre Bardin

Quelques mois avant que *Jacqueline Chaffanjon* ne découvre l'acte de mariage du sieur François LAILLIER à Montrouge en 1762 (GHC 153, novembre 2002, p. 3664), en recherchant une insinuation au Châtelet, j'avais trouvé l'acte qui suit (Y//403) :

1770 « Copie de l'acte de réformation de la qualité de bourgeois de Paris donnée mal à propos au sieur LAILLIER par son contrat de mariage au lieu de celle d'écuyer. Le dit acte de réformation contenu en la minute du contrat chez Me Baron le 6 novembre 1762. Le titre d'écuyer figure dans son acte de mariage paroisse de Montrouge près Paris et [il déclare] qu'il ne pouvait être qualifié de bourgeois de Paris puisqu'il arrivait de Saint-Domingue où ses biens étaient encore tels qu'ils sont énoncés dans son contrat. Que destiné par sa famille au service de la Marine, il atteste qu'il est de notoriété publique que dès sa première jeunesse il s'embarqua et qu'après trente années de voyage et de séjour à Saint-Domingue il est repassé en France et s'y est marié précipitamment par inclination à son arrivée à Paris et sans avoir eu le temps d'en faire part à sa famille et de la consulter. Tout ceci prouve qu'il est bien noble, non par sa charge mais d'extraction et que le titre de bourgeois de Paris pourrait lui porter tort. » !!!

Nous pouvons donc répondre à la question qui termine la <u>NDLR</u> et nous comprenons pourquoi le mariage a été célébré en la paroisse Saint-Jacques et Saint-Christophe de Montrouge près Paris qui n'est la paroisse d'aucun des deux époux et pourquoi les témoins sont de la famille de son épouse alors que pour lui aucun membre de la famille n'apparaît mais seulement Mre Adrien de LAFERRIÈRE CONSTANCE, habitant de la Martinique, et Mre Émilien PETIT écuyer, député des conseils supérieurs des colonies (le seul présent, avec son épouse Anne Bailly, au contrat de mariage).

Quand il se justifie ou tente de le faire en 1770, il est installé à Paris, conseiller du roi, correcteur ordinaire en la Chambre des Comptes, et signe Laillier Dorbeville.

Quant aux preuves apportées, c'est un véritable déluge.

Extrait du contrat de mariage 06/11/1762 Me Baron, MC/ET/CX/408

- Sieur François LAILLIER, bourgeois de Paris y demeurant rue Montmartre paroisse Saint Eustache, majeur, fils de défunt M^e François Laillier, avocat au parlement, et D^e Marie Madeleine ANGIBOUST DESMARETS, son épouse
- Sieur Charles LE SIEURE DESBRIERE, négociant à Paris, et dam^{le} Madelaine Agathe FONTENAY son épouse, demeurant rue des Menestriers paroisse Saint Nicolas des Champs, stipulant pour dam^{le} Agathe Charlotte Le Sieure Desbriere, leur fille mineure

Témoins de l'époux, Mre Émilien PETIT écuyer, député des conseils supérieurs des colonies et son épouse Anne Bailly, amis

Très longue liste des témoins de l'épouse, parents et amis

Communs en biens ; dot de 12 000 livres en avancement d'hoiries à l'épouse, en meubles, linge, bijoux ; douaire 600 livres de rente, etc.

Biens de l'époux (dont 10 000 livres qui entrent en communauté) :

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- 9 443 livres d'indigo en 15 boucauts marqués Lallier
- 17 240 livres de coton
- 726 livres en 17 madriers en bois d'acajou
- 20 000 livres de sucre blanc
- reconnaissances de dettes des sieurs Petitbois (11 880 livres), Bonniot (6 400 livres) et billets de Fleurieau (1 420 livres), Bouffey et Dangirard (10 500 livres)
- maison au bord de la mer à Saint-Domingue (valeur 50 000 livres) louée pour une manufacture de biscuits par bail Me Platrier 17/05/1760
- 2 000 livres en rente viagère à son profit (Me Le Noir le jeune, Paris, 16/02/1762)

Extrait de l'acte de réformation du 29/01/1770

Les articles du contrat de mariage ont été dressés par Me Bouillerot, procureur au Châtelet, conseil et ami du Sr Desbrières, qui l'a de son chef qualifié de bourgeois de Paris, rédaction suivie par le notaire dans le contrat de mariage, erreur dont « *Mre François Laillier écuyer sieur Dorbeville* » ne s'est rendu compte qu'en levant l'expédition du contrat.

Il réclame donc « sa vraie qualité d'écuyer qui lui est d'autant plus intéressante qu'aujourd'hui il lui reste un fils des deux issus de son mariage ». Pour la prouver, il présente 21 pièces :

- 1 extrait le 12/02/1763 de son acte de mariage où il est qualifié d'écuyer ;
- 2 certificat de Mr Bart, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales, gouverneur des isles françaises de l'Amérique sous le vent, constatant que le sieur Laillier Dorbeville écuyer demeurant ci-devant sur son habitation de la pointe de Léogane et servant dans les milices du quartier en qualité de volontaire, s'est toujours comporté avec distinction dans toutes les occasions ;
- 3 certificat du Sr Charles François Antoine Saillenfert de Fontenelle, conseiller du roi, sénéchal juge civil criminel et de police au Port au Prince, constatant que le Sr Laillier Dorbeville écuyer a été employé très utilement pour le roi à la vérification des comptes dans le ressort du conseil souverain de Léogane
- 4, 5 et 6 certificats de M. Beauval et M. Marcombe, anciens capitaines de milice de Léogane, et de M. Bellot, ancien capitaine des carabiniers et commandant les milices de Léogane constatant que M. Laillier Dorbeville a servi 16 ans dans les milices, de 1744 à 1760
- 7, 8 et 9 extraits de baptême des enfants du comparant et acte de tutelle où il est qualifié d'écuyer ;
- 10 extrait de baptême du comparant où il est dit fils de M^{re} François Laillier écuyer et Marie Madeleine Angibouf [sic], légalisé à Nonancourt ¹;
- 11 acte notarié de Me Fouet à Nonancourt où M. Laillier père est qualifié de messire et écuyer ;
- 12 extrait de baptême de François Laillier père, 23/06/1665 à Pithiviers le Vieil en Beauce ², fils de Charles Laillier écuyer seigneur de Noir Epinay et d^{lle} Louise de Fretard :
- 13 extrait de baptême de Charles Estienne Laillier, aïeul, 03/01/1636, chapelle d'Aunainville en Beauce ³, légalisé à Chartres : fils de Jacques de Laillier écuyer sieur de Noir Epinay et de Jacqueline de Croix

.

¹ Eure, 27.

² Loiret, 45

³ Eure et Loir, 28 ; comme Moutiers en Beauce, Denonville, Bainville le Comte, qui suivent.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- 14 mariage de Charles Laillier et Louise de Fretar, 25/11/1658, Moutiers en Beauce, légalisé à Yenville ;
- 15 (parchemin) ratification par Pierre Delaillier écuyer sieur de Noir Epinay de l'acte de cession de ses droits successifs, Me Jeulin à Denonville, 11/06/1659;
- 16 contrat de mariage de Jacques Laillier, écuyer, sieur de Noir Epinay, et Jacqueline de Croix, Me La Biche à Binville le Comte ⁴, 12/07/1627;
- 17 extrait mortuaire de Jacques de Laillier seigneur de Noir Epinay, 08/08/1639 ;
- 18 (parchemin) contrat de mariage de Jacques Laillier, écuyer, seigneur de Noir Epinay, et Louise de Paviot, père et mère de Jacques Laillier, Me Chastel Fardeau, Paris 21/02/1588;
- 19 sentence de l'élection de Chartres, 13/06/1634 où Jacques de Laillier est dit fils de Nicolas, écuyer, seigneur de Noir Epinay, lequel est fils de Jean de Laillier écuyer seigneur de Gandelet (collationnée par Herrien, notaire en la châtellenie de Douarville), et contrat de mariage dudit Nicolas DeLaillier écuyer, fils de Jean (Me Gastineau à Denonville 29/01/1530) ⁵;
- 20 arrêt de la cour du parlement 02/08/1512 entre Robin Le Comte d'une part et Jean Racine procureur de Jean Laillier écuyer seigneur de Gandelet ⁶;
- 21 arrêt du parlement 05/03/1470 entre Denis Hesselin et M^{re} Jean Colletier comme tuteur des enfants mineurs de feu M^{re} Michel Laillier conseiller au parlement père de Jean Laillier :
- 22 extraits des registres du parlement des 17/11/1418 et 23/10/1422 par lesquels on voit que M^{re} Guillaume Laillier, oncle de Michel, était conseiller à la Grande Chambre, et que M^{re} Michel De Laillier, maître des comptes, père de Michel, fut un des députés pour exécuter le testament de Charles VI.

Décès d'Agathe Charlotte Le Sieure Desbriere

« Vous êtes priés d'assister au convoy et enterrement de Dame Agathe Charlotte Le Sieure Desbriere, épouse de Messire Lallier [sic] Dorbeville, écuyer, décédée en sa maison rue Saint Roch ; Qui se fera cejourd'huy jeudy 2e janvier 1766 à cinq heures du soir en l'Eglise de Saint Eustache, sa paroisse, où elle sera inhumée. » (Bibliothèque Forney) ⁷

Lire un autre article
Page d'accueil

-

⁴ Ou Bainville, devenu Béville le Comte, 28

⁵ Mariage avec Jeanne de Fresnière fille de Jean seigneur de Vaux le Vicomte (Dictionnaire de la noblesse de La Chesnaye Desbois, tome VIII, 1774, p. 372).

⁶ Jean de Laillier écuyer seigneur de Malme et de Gandelus [sic], maréchal des logis de Louis XI puis valet de chambre de Charles VIII et Louis XII, marié avec demoiselle Anne Le Maître veuve de Jean de Montmirail prévôt des marchands. D'après La Chesnaye Desbois, op. cit., p. 372-374, où on trouve toute l'ascendance, avec les alliances, de François (12) à Michel (22).

⁷ http://bibliotheques-specialisees.paris.fr/ark:/73873/pf0001685966